

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 10 janvier 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, CAVALLO Sandrine, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, BURDET Eric, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine

PROCURATIONS : NEANT

SECRETARE DE SEANCE : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 10 janvier 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 10 janvier 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN, Floriane PALUMBO, Mathieu CROSET

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1 (Marcel GIRARDIN)

M Girardin s'abstient lors du vote car il n'a pas reçu les documents, il a envoyé un courriel pour le signaler en pensant avoir peut-être des problèmes avec sa boîte mel, ce qui l'étonne car il reçoit des dossiers volumineux sans difficulté. Il sera procédé à une vérification des échanges par courriers électroniques et les documents seront renvoyés.

I – FINANCES

M. Convert présente la décision modificative n°4 pour le paiement des dernières écritures sur le budget principal 2017 au chapitre 12 (les frais de personnel et assimilés) pour un montant de 11 943,13€. Il précise que ce montant correspond à un rappel de salaire pour un salarié qui a quitté la commune et des cotisations CNRACL d'un montant de 11 417€. Il faut donc virer des crédits au chapitre 12 : 10 000€ en prenant 3 000€ au chapitre 11 (charges à caractère général), 5000€ au chapitre 65 (charges de gestion courante) et 2 000€ sur le chapitre charges exceptionnelles.

Chapitre	Budgetés	Réalisé		Disponible		
		Montant	%	Montant	%	
Fonctionnement - Dépense	2 267 182,13 €	1 628 710,39 €	71,84%	636 471,74 €	28,16%	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	98 276,13 €	0,00 €	0,00%	98 276,13 €	100,00%	
011 - Charges à caractère général	631 252,00 €	628 192,85 €	99,52%	631 252,00 €	0,48%	- 3 000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	725 750,00 €	723 340,81 €	99,67%	711 427,68 €	0,33%	+ 10 000
014 - Atténuations de produits	46 700,00 €	46 604,00 €	99,79%	96,00 €	0,21%	
022 - Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	
023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00 €	0,00 €	0,00%	600 000,00 €	100,00%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	504,00 €	73 400,69 €	1 563,63%	-72 896,69 €	4 463,63%	
043 - Autres charges de gestion courante	162 700,00 €	157 172,04 €	96,60%	162 700,00 €	3,40%	
044 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 000,00 €	100,00%	

Le conseil municipal accepte cette décision modificative n°4 et donc, les écritures telles que présentées ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 Marcel Girardin

II - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame Cavallo donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 18/12/2017					
DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DÉPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
NEANT					
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS					
NEANT					
DÉCLARATIONS PRÉALABLES					
DP 17 C 5038	M. TEILLOT Jacques	18/12/2017	Remplacement des menuiseries	51 allée du Nivolet	Accordée le 22/12/2017
DP 17 C 5038	M. BURY Pascal	21/12/2017	Régularisation terrasse couverte	49 allée de l'Orée du Lac	Accordée le 09/01/2018
CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION					
CU 17 C 2054	Maître CHAPAT	21/12/2017	Maison et appartements ROLLING J.	Rue de la Plaine	Arrêté le 22/12/2017
CERTIFICATS D'URBANISME OPÉRATIONNEL					
CU 17 C 2049	GARAGE DES PINS	22/11/2017	Projet de stockage de véhicules	Rue Pré Gout	Refusé le 15/01/2018

- Elle présente le récapitulatif des dossiers d'urbanisme traités en 2017 avec le comparatif de ceux de 2016.
 - **Permis de construire x 20 (12 en 2016)**
 - Habitation x 15
 - Entreprise x 4
 - Collectif x 1
 - **Permis de construire modificatif x 5 (4 en 2016)**
 - Habitation x 4
 - Entreprise x 1
 - **Permis de démolir x 0 (0 en 2016)**
 - **Permis d'aménager x 2 (2 en 2016)**
 - Lotissement x 2
 - **Permis d'aménager modificatif x 1 (0 en 2016)**
 - Lotissement x 1
 - **Déclarations préalables : x 39 (53 en 2016)**
 - Clôture, portail... x 1
 - Division foncière x 3
 - Abri de jardin, appentis, auvent, garage... x 6
 - Extension habitation x 2
 - Modification des façades, menuiseries, toiture :
 - Habitation x 20
 - Commerce / entreprise x 2
 - Piscines x 4
 - Autres (muret, brise-vue...) x 0
 - Panneaux photovoltaïques x 1
 - **Certificats d'urbanisme : x 54 (41 en 2016)**
 - De simple information x 47
 - Opérationnel x 7
 - **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) x 34 (26 en 2016)**
 - **Autorisations d'aménager un ERP x 5 (6 en 2016)**
 - **Demandes de pose d'enseigne x 3 (5 en 2016)**
 - **Ventes en liquidation x 7 (5 en 2016)**

- TRAVAUX REALISES SUR LA RD10 : CONVENTIONS ENTRE LE DEPARTEMENT - GRAND LAC ET LA COMMUNE

Monsieur le maire présente les deux délibérations à prendre.

La première concerne la RD10 depuis le rond-point Eiffage jusqu'à Bouvard dessous. Elle récapitule tous les ouvrages concernés pour chaque collectivité qui les gère : réseau eau pluviale et arrêt bus pour Grand Lac, route pour le département, aménagements pour l'éclairage public et passages piétons pour la commune.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 Marcel Girardin

La deuxième concerne toujours la RD 10 mais la voirie du rond-point Nord sous la Roche vers la salle polyvalente jusqu'au rond-point d'Eiffage (noté Gravier sur la convention).
Monsieur le maire précise que tous les travaux entrepris sur la route départementale, nécessitent l'élaboration de conventions et de délibérations.

La prochaine, sera prise après la réalisation des travaux jusqu'à Villarcher.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 Marcel Girardin

III - TRAVAUX

Monsieur Burdet présente l'avancement des travaux en cours.

➤ Complexe Noël MERCIER



NOUVEAU ESPACE DE STOCKAGE

Les travaux de maçonnerie sont réalisés à hauteur de 80%, la montée d'escalier et la cage d'ascenseur sont visibles. La partie prolongement de la salle polyvalente pour le rangement du matériel et de la scène est effectuée. Les modifications dans les anciens locaux techniques pour les transformer en salles associatives sont presque achevées.

La charpente sera posée à partir de mi-janvier. Le planning est respecté pour le moment malgré les perturbations météorologiques.

A partir du 10 février, les ouvertures dans la salle polyvalente, pour permettre la liaison entre les deux salles devraient être réalisées, ce sera pendant les vacances scolaires.

➤ Fermeture de la sortie rue de la Plaine / RD 1504

La barrière ainsi que des panneaux sont posés depuis le 11 janvier.

Cela ne suffit pas, puisque certains s'engagent au niveau du passage piéton sur la RD 1504. Des quilles seront posées pour bloquer l'accès aux véhicules.



➤ Aire de jeux « LA CREUSE »

Les derniers éléments en béton sont posés sur le skate parc. La dalle, entre les éléments, sera coulée prochainement. Il restera à finir l'engazonnement et la clôture. La fontaine va être installée.

La société des carrières devrait poser un grillage le long de l'allée pour bloquer l'accès au-dessus de la carrière.

➤ Suppression du passage à niveau n°21 – aménagement d'une aire de retournement

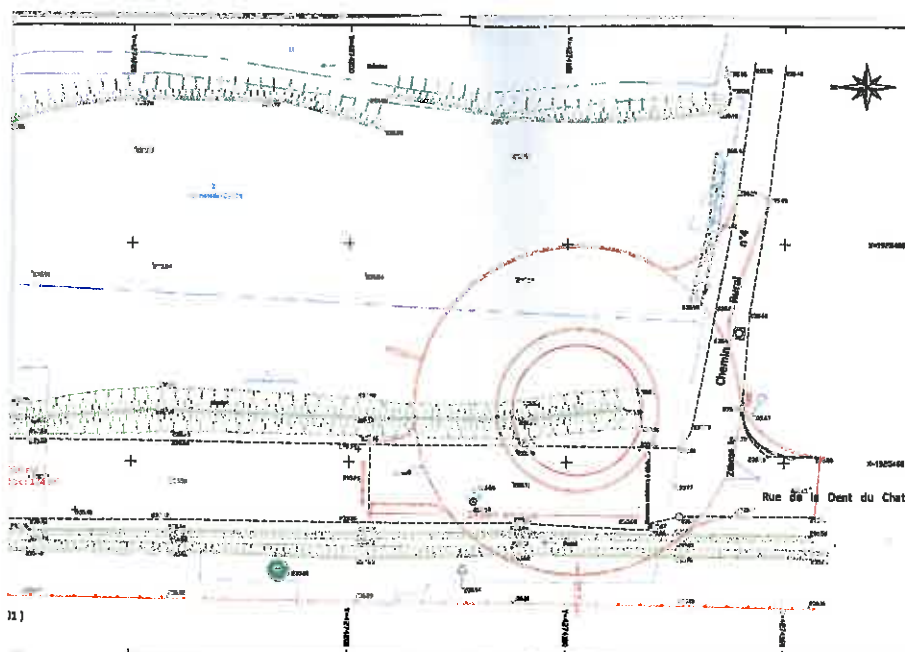
Suite à l'accident survenu le 9 septembre 2016 au passage à niveau n°21 situé entre la rue de la gare et la rue de la Dent du chat, il a été étudié la possibilité de créer une aire de retournement qui, après réalisation, permettrait la fermeture du passage à niveau.

Un projet a été présenté aux services SNCF Réseau qui ont validé ce projet et confirmé la participation au financement de cet aménagement par une subvention à hauteur de 200 000€. La commune portera la maîtrise d'ouvrage des travaux routiers et SNCF Réseau prendra en charge les travaux liés à la fermeture du passage à niveau n°21 (clôtures, dépose des installations..)

SNCF Réseau gardera une possibilité d'accéder aux voies ferrées pour enrailler des engins de travaux au niveau du PN. Le platelage sera donc conservé et un portail sera installé de chaque côté de la voie ferrée en privilégiant l'accès par la rue de la dent du Chat.

Dans le cadre de cette fermeture de ce passage à niveau, une enquête publique sera réalisée par SNCF Réseau et conditionnera la réalisation de ces travaux.

M. le Maire présente les plans.



L'aire de retournement se situera au niveau de la barrière mise en place pour interdire l'accès de la contre-allée jusqu'au terrain de sport. L'objectif est de permettre aux camions qui empruntent la rue de la dent du Chat de pouvoir faire un demi-tour en toute sécurité.

Une autoécole occupe cette partie de voie et verse une redevance à la commune au titre des occupations du domaine public. La barrière a été endommagée lors d'un cours.

Monsieur Girardin demande qui va payer le remplacement de la barrière. Monsieur le maire informe que la compagnie d'assurance de l'autoécole prendra en charge les frais de réparation.

Monsieur Girardin demande si l'amorce actuelle vers le PN pourrait servir d'aire de retournement. Cela n'est pas possible vu la taille des semi-remorques. La marche arrière est trop dangereuse.

Monsieur Girardin évoque la possibilité de réinstaller une gare à Voglans et demande si la fermeture du passage à niveau ne gênerait pas la réouverture éventuelle de la gare puisqu'un passage piéton serait conservé pour traverser les voies.

Monsieur le maire ne pense pas, puisque les parkings envisagés se situeraient du côté des locaux techniques, une réserve foncière sera indiquée sur la PLUI. La traversée sera traitée par la SNCF (passerelle, souterrain, traversée...)

Pour l'instant, cela ne reste que des hypothèses car il faut que Réseau Ferré de France (R.F.F.) inscrive la réouverture dans ses projets. La discussion avance avec la région et Grand Chambéry.

Les projets étudiés actuellement de réouverture de gares sont à Cognin, St Hélène du Lac et une discussion est en cours entre Viviers du lac et Voglans.

Monsieur Girardin s'interroge sur le fait de fermer la gare du Viviers pour rouvrir celle de Voglans.

Monsieur le Maire met en avant le fait de se projeter sur quelques années et regarder les bassins de vie, l'accroissement prévu de Technolac, le développement des zones d'activités de la commune et celle des Landiers. L'avenir est aux énergies propres et transports collectifs, vélos stations. L'accès depuis la gare de Voglans est tout plat pour rejoindre Technolac, la Sncf et les bus depuis Chambéry complèteraient.

Les études sont faites au niveau des déplacements entre Albens et Montmélian.

Monsieur Girardin s'étonne que lors de la fermeture de la gare, au vu des zones déjà existantes, personne ne se soit projetée vers l'avenir.

Monsieur Convert souligne que dans les années 80, date de la fermeture de la gare, Technolac n'existait pas encore et qu'il était difficile de prévoir les flux de circulation induits. La gare de Viviers du Lac existe mais il y a peu de place pour les parkings et le passage à niveau est problématique. Il existe à ce jour des atouts pour la réouverture de la gare de Voglans

Le maire précise que tout le conseil municipal, à l'époque s'était opposé à la fermeture de la gare mais que la décision ne lui revenait pas contrairement aux propos de Monsieur Girardin. Celui-ci maintient ses propos, arguant de la présence des zones d'activités.

Monsieur le maire réaffirme que l'activité des années 80 n'avait rien à voir avec celle de maintenant.

Il complète en évoquant la zone d'Hexapole qui peut être desservie par la gare du Viviers mais aussi par celle d'Aix les Bains avec une liaison directe en bus.

Il souhaite, que si la procédure va jusqu'à son terme, avoir le soutien de tout le conseil municipal pour l'ouverture de la gare.

Tout le monde acquiesce.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 Marcel Girardin

IV – ENFANCE – JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Planet'Jeunes

Mme Bernon expose le bilan de fréquentation des Finauds et Frimousses pendant les vacances de fin d'année. Les 2 centres ont fonctionné ensemble à Viviers du Lac, la première semaine, entre Noël et le jour de l'an avec de petits effectifs, ce qui est habituel pour cette période. Puis ils ont fonctionné séparément la deuxième semaine, les Frimousses à Voglans, les Finaud's à Viviers du lac.

Un bilan chiffré sera présenté lors d'un prochain conseil.

Pour les enfants à partir de 11 ans un séjour est organisé pendant les vacances d'hiver aux Sybelles pour un coût de 250€ forfait compris avec la possibilité de louer du matériel pour 10€.

Les Finaud's fonctionneront à Viviers et les frimousses à Voglans pour les vacances d'hiver.

V - PERSONNEL

➤ Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Monsieur le maire informe que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur des emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'adhésion à ce service est gratuite et n'engage pas la collectivité, qui la signe, à avoir recours au service intérim du CDG. Elle permet un accès aux prestations du service intérim-remplacement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le contrat de travail est passé entre le CDG et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail.

Les frais de gestion s'élèvent à :

- 6% pour le portage administratif, cas où la collectivité dispose d'un agent, le CDG porte le contrat et assure la gestion administrative)
- 7.5% pour l'intérim, cas où le CDG assure la recherche du candidat et le met à disposition.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention d'adhésion au service-intérim-remplacement.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 Marcel Girardin

Il poursuit en précisant que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La commune bénéficie du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Savoie.

Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 0.36 % de la masse salariale (0.33 % actuellement).

L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par la mise en place d'un nouveau service de psychologues du travail et l'informatisation du service de médecine préventive.

Une convention d'adhésion est établie pour une durée de 6 ans entre le centre de gestion de la Savoie- Service de médecine préventive et la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention d'adhésion.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 Marcel Girardin

VI- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE- COMMUNICATION

Mme BERNOU rappelle les manifestations à venir :

Exposition Jeux sur les comptines jusqu'au 28 février (enfants de 3 à 7 ans) à la bibliothèque Vogl'enlyre

Vendredi 19 janvier - Club "Eté de la Saint Martin" **TIRAGE DES ROIS** Salle La Fontaine

Samedi 20 janvier – ESVV **TOURNOI FIFA 18 2vs2** Salle polyvalente Enfants à partir de 13 ans

Dimanche 4 février - ESVV **VENTE DE DIOTS / POLENTA** 9h place du Village

Samedi 24 février - ESVV **CONCOURS DE BELOTE** Salle polyvalente

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire clôt cette première séance du conseil municipal 2018.


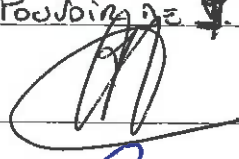


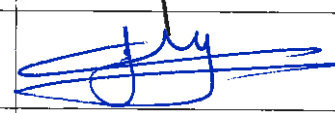

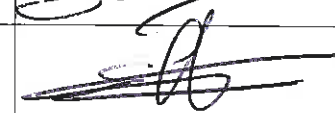
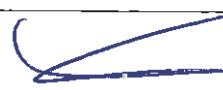



A VOGLANS, le 29 janvier 2018

Le Maire,

Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui	Pour	Pouvoir de J. CONVERT
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui	Pour	Pouvoir de E. BURDET
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Pour	
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CORREIA DA SILVA-PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	Pour	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	Pour	
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	Pour	Pouvoir de Y. MERCIER